

Procès-verbal du Conseil d'Administration n°18 de l'association Villeneuvois à vélo réuni le 30 décembre 2023 chez Francis.

La séance est ouverte à 10 h 09.

Sont présents : Gaston BOSC, Francis CAZEILS, Adrien CHAUD, Claude GUÉRIN, Florentin L'HOMMEDÉ.

Sont absents : Milhène LOISEAU, Annick MARQUET, Eddy PARISOT, Marc SNICKERS.

Sont également présents, à titre d'invité, Pierre BAUDIN et Faustine LAMARD.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV du précédent CA
- Retour à froid sur la véloparade de Noël
- Point trésorerie et dépenses à effectuer d'ici la fin de l'année
- Définition des projets 2024 pour les demandes de subventions (Plan Départemental d'Actions pour la Sécurité Routière, Fonds de Développement de la Vie Associative)
- Choix des personnes qui représenteront l'association aux assemblées générales de la FUB (23-24 mars) et de l'AF3V (7 avril), si on y va (*si personne ne veut y aller, on n'y va pas*)
- Vote de l'enveloppe budgétaire pour l'antenne Vélot en 2024
- Budget prévisionnel 2024 : quelles dépenses sont à prévoir en 2024 ?
- Calendrier des prochains ateliers de réparation : le prochain est le samedi 13 janvier. Ensuite : samedi 10 février, samedi 9 mars, samedi 13 avril, samedi 4 mai, samedi 8 juin ?
- Actions de Villeneuvois à vélo dans le cadre du Tour de France ?
- Prochains événements : galette des rois, réunion Tour de France

I — Approbation du PV du précédent CA

Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 4 novembre 2023.

II — Retour à froid sur la véloparade de Noël

Comme les années précédentes, le Conseil d'Administration fait un retour à froid sur la véloparade organisée ce mercredi 20 décembre.

Événement très positif, avec 84 vélos, 86 participants recensés sur une vidéo postée sur Facebook au départ, mais c'est sans compter les cyclistes qui nous ont rejoints au cours de la parade.

Des gens ont voulu se greffer sur la parade, mais étant déjà partis, ils ne nous ont pas retrouvés. Devrait-on publier le parcours sur notre page internet ? Adrien ne souhaite pas, car le fait de découvrir le parcours en direct est sympathique. Surtout, comment les gens pourraient nous trouver en direct, s'ils ne savent pas où nous sommes ? Par contre, Claude suggère de publier le parcours a posteriori, pour les personnes (comme lui) qui veulent refaire le parcours pour voir les maisons très illuminées, après la parade. Vu tous les virages que l'on fait, on n'a pas toujours la vision de où on est exactement.

Pour la première fois, la véloparade était sonorisée, mais l'enceinte d'Émilie n'était pas suffisamment puissante, on ne l'entendait que peu. Il nous a été suggérés de passer plus de musiques de Noël. Idem, le manque de sono a fait que les consignes de sécurité n'ont pas été entendues par tous, notamment sur le fait de rester derrière le triporteur. Mais Pierre a fait régner l'ordre. Faut-il deux sonos ? Qui ne pourraient pas être synchronisées ? De toute façon, on n'aura pas de sono aussi puissante. Faustine juge que c'est quand même bien que les gens n'entendent pas la musique trop fort, car ils discutent, profitent des maisons décorées...

La police municipale était très sympa, sa présence était un plus. Même sans, la véloparade s'est bien passée avec les automobilistes.

Pour entendre mieux l'an prochain, il faudra un mégaphone.

Par contre, l'arrivée sur le parvis Sainte-Catherine était moins bien que l'an dernier ; la faute aux tables des restaurateurs qui jonchaient le parvis (l'an dernier, le bistro était fermé) sans personne. Adrien souhaitait les prévenir avant, mais pas eu le temps. Cela n'est pas pour autant qu'ils auraient enlever les tables. Résultat, l'arrivée était trop à l'étroit, de nombreuses personnes sont parties immédiatement après car elles étaient bloquées sur la rue des Girondins, et sont directement allées au feu d'artifice.

Francis pose la question de si on doit toujours connecter la véloparade au feu d'artifice ? Cela presse les gens à partir, et fait finir notre véloparade sans discussions, sans moment de convivialité. Dans le même temps, c'est tout de même un sacré enchaînement, qu'on ne retrouve nulle part en France. De nombreuses personnes viennent pour la véloparade *et* pour le feu d'artifice. D'ailleurs, le fait que l'on pouvait rentrer avec nos vélos dans le parc Saint-Cyr était super, et a été salué par des participants. Le *tallbike* de Noël de Julien a été un super vélo, pris en photo par de très nombreuses personnes devant le parc Saint-Cyr. Combiner la véloparade au feu d'artifice permet justement d'être visible de beaucoup, beaucoup de gens, ce qui serait moins le cas si la parade était un autre jour.

De nombreuses personnes ont regretté le fait de ne pas être plus visible dans le centre-ville. Il est suggéré de faire le tour du centre-ville. Pour beaucoup de gens, le parcours est sympa, mais il manque le côté visibilité des vélos en ville. On était un peu anonymes. Cela est d'autant plus vrai que certaines personnes (dont le Maire!) voulaient voir passer la véloparade...

Pierre suggère de partir et d'arriver du même endroit des allées Paul Nasse, pour profiter des illuminations en ville et de la visibilité. Adrien avait une idée similaire. Dans l'esprit de l'alternance « rive gauche, rive droite » et s'il n'y a pas de retard dans le chantier, on pourrait partir des allées Georges Leygues, qui auront été réalisées normalement d'ici un an, faire le tour des quartiers Marot Massanès, pour revenir en centre-ville. Cela dépendra évidemment des travaux et de la situation du marché de Noël, mais cela peut être une bonne idée. Sinon, le parking de la Libération pourra être un bon lieu de rassemblement également, dans l'idée de se faire voir du public en centre-ville dès le départ, plutôt que sur une place excentrée. Vu la plus faible concentration de maisons illuminées dans le secteur, le parcours sera peut-être plus long.

Pour qu'Adrien soit disponible, et pour éviter de faire une véloparade trop loin de Noël, nous proposons de fixer la véloparade le samedi 21 décembre. Adrien tentera de convaincre la mairie de placer le feu d'artifice à cette date-là. Pour Pierre, cela peut attirer plus de monde qu'un mercredi à 17 h 30...

III – Point trésorerie et dépenses à effectuer d'ici la fin de l'année

Le bilan de la comptabilité au 30 décembre est plus que positive. Nous devons effectuer des achats utiles d'ici demain 31 décembre, pour utiliser cet argent afin de redemander des subventions l'an prochain.

Vu l'augmentation massive du prix du timbre au 1^{er} janvier, Adrien propose d'acheter 300 timbres, ce qui est notre consommation pour 3 ans. Florentin doit commander d'ici demain des flyers pour l'antenne VéLot. Suite aux demandes d'Émilie, Adrien propose également d'acheter 5 cadenas vélo, à prêter en même temps que nos vélos de prêts. Vu leur prix, dans ce cas, prévoir un contrat de location, une caution de 30 €, et 5 € en cas de perte de clé. Cela fait une opération neutre pour nous. Nous garderons un double de tous les cadenas.

Concernant des outils, Florentin suggère d'étudier ceux de la marque Parkside de Lidl, durant l'après-midi.

IV – Définition des projets 2024 pour les demandes de subventions

Afin d'aider Adrien à remplir les dossiers de demande de subvention, le CA doit décider des actions de l'association en 2024, notamment sur les sujets liés à la sécurité routière.

Adrien propose de candidater dans le cadre du Fonds de Développement de la Vie Associative dédié à la formation des bénévoles. Il propose, si nous avons l'enveloppe, d'effectuer une formation IMV « Initiateur Mobilité à Vélo », formation de 24 h dispensée aux bénévoles d'associations ayant une vélo-école, pour apprendre les gestes professionnels permettant l'enseignement du vélo, notamment en ville. Cette formation n'est pas diplômante mais elle en reste très gratifiante. Si nous avons l'enveloppe, la formation pourrait se faire à Villeneuve-sur-Lot en invitant le salarié de Vélo-Cité Bordeaux Métropole qui a désormais toutes les qualifications pour être formateur de formateur. Adrien va demander une enveloppe du FDVA, dont le montant dépendra d'un devis effectué par Vélo-Cité.

Attention, pour pouvoir passer l'IMV, il faut être détenteur d'un diplôme PSC-1 de moins de 5 ans !

En ce qui concerne le PDASR, nous proposerons comme l'an dernier la véloparade et l'opération « Cyclistes, brillez ». Gaston suggère d'y rajouter la vélo-école. Pour « Cyclistes, brillez », il faut voir dans quels établissements nous ferions cette opération. Vaut-il toujours le coup de la faire à Anatole France ? A priori, cela ne dérange pas les personnels de direction, car on pourrait viser spécifiquement les 6^e qui entrent au collège. Comme évoqué en 2022, il y a un refus net au collège André Crochepierre. Au collège Gaston Carrère, il n'y a malheureusement pas (ou plus...) de public, tous les élèves venant en autocar d'après le principal. Dans le cadre de VéLot, on pourrait viser les collèges de Tonneins et Castelmoron, voire le lycée d'Aiguillon. Surtout, nous devons viser le lycée Georges Leygues : à l'issue des travaux de l'avenue du Maréchal Leclerc, une piste cyclable sera réalisée en expérimental jusqu'au lycée. Nous pourrions faire une opération pour communiquer et fêter ceci... et en même temps, sensibiliser les jeunes à l'éclairage. Cela peut aussi concerner le personnel...

V – Choix des personnes qui représenteront l'association aux assemblées générales de la FUB et de l'AF3V

Nous sommes adhérents de la Fédération des Usagers de la Bicyclette et de l'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes, et à ce titre, nous pouvons aller à leurs assemblées générales, qui sont souvent un très bon moyen de rencontrer de nombreux militants et militantes pro-vélo en France.

L'assemblée générale de la FUB est le week-end du 23-24 mars 2024, à Grenoble. Les frais sont remboursés par la FUB. Florentin et Faustine se proposent pour y aller. Vu le trajet, y aller en covoiturage avec Xavier, le secrétaire de Vélocité en Agenais ?

L'assemblée générale de l'AF3V est le 7 avril à Paris : Francis pourrait y aller, il doit encore se décider. Les frais ne sont pas remboursés donc s'il doit y aller, on doit se décider rapidement pour prendre en charge les frais de transport, d'hébergement et de nourriture.

VI – Vote de l'enveloppe budgétaire pour l'antenne VéLot en 2024

Le Conseil d'Administration a approuvé, le 13 juillet dernier, la création d'une antenne locale, dénommée « VéLot », sur les territoires de la Communauté de Communes Lot & Tolzac et la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ; elle pourra également agir sur le sud de Val de Garonne Agglomération, sans pouvoir porter d'action juridique. Conformément à l'article VIII des statuts spécifique aux antennes, « *un budget spécifique peut être alloué à leurs actions, approuvé chaque année par le Conseil d'Administration* ». En 2023, le CA avait délégué 150 € du budget de l'association à l'antenne VéLot. Il est proposé de doubler cette somme en 2024, pour tenir compte de la période d'une année complète en 2024.

Pour rappel, la comptabilité de VéLot est intégrée à la comptabilité de la structure juridique Villeneuvois à vélo. Seulement, nous sommes entrés dans une comptabilité analytique, qui permet de créer une comptabilité à part pour l'antenne VéLot, au sein de notre logiciel comptable. Toutes les recettes et dépenses de l'antenne VéLot sont donc comptées indépendamment des recettes et dépenses de Villeneuvois à vélo, quand bien même les deux structures partagent le même compte bancaire. L'antenne VéLot dispose d'un rapport financier, qui est naturellement négatif en 2023. Les adhésions à VéLot (qui sont juridiquement des adhésions à Villeneuvois à vélo) sont comptées dans la compta de VéLot. Durant l'assemblée générale, le trésorier présentera le rapport financier de la structure juridique Villeneuvois à vélo (qui inclut donc les dépenses et recettes de VéLot), qui nécessite une approbation obligatoire, puis à titre d'information le rapport de l'antenne VéLot.

Ces 300 € ne sont donc qu'un mouvement interne allant dans le « passif » de l'antenne VéLot, une autorisation de dépenser 300 € (en plus des recettes récoltées par l'antenne). C'est en quelque sorte une autorisation pour l'antenne, d'avoir un résultat financier négatif d'au plus 300 €, sans que cela ne gêne Villeneuvois à vélo.

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 13 juillet autorisant la création de l'antenne locale « VéLot »,

Vu les statuts, et le règlement intérieur,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des personnes présentes (**5 personnes ayant le droit de vote**), délègue 300 € du budget de l'association Villeneuvois à vélo à l'antenne VéLot, pour l'année 2024.

VII — Calendrier des prochains ateliers de réparation

Nous fixons les dates des prochains ateliers de réparation du semestre : samedi 13 janvier, samedi 10 février, samedi 9 mars, samedi 13 avril. En mai, l'atelier de réparation aura lieu durant la fête du vélo de Villeneuve-sur-Lot organisée dans le cadre des animations autour du Tour de France. Juin sera décidé plus tard.

VIII — Prochains événements : galette des rois, réunion Tour de France

Prochain événement, la galette des rois ouverte à tous les adhérents, samedi 13 janvier, à 14 h 30 au Café cantine. Pour rappel, il y aura un atelier de réparation le matin-même.

Nous sommes conviés à une réunion de préparation des animations autour du Tour de France, à la mi-janvier, avec les autres associations vélo du Villeneuvois.

IX — Actions de Villeneuvois à vélo dans le cadre du Tour de France

Adrien fait état des demandes d'actions de Villeneuvois à vélo, dans le cadre des animations prévues pour le Tour de France.

L'idée d'une fête du vélo est ressortie, de nombreuses pistes sont évoquées en CA.

Nous sommes sollicités par la municipalité pour participer au carnaval prévu le 6 avril avec une véloparade. La thématique qui nous semble la plus adéquate serait une parade des vélos fleuris, similaire à ce que l'association ... à vélo propose à Aigues-mortes. La vitesse d'une véloparade étant clairement incompatible avec la vitesse d'un cortège de carnaval, qui marche à l'allure du pas, Adrien suggère que cette véloparade se fasse en amont du carnaval, avec une arrivée au parc des expositions quelques moments avant le début du vrai carnaval, à pied, pour ceux qui souhaiteraient enchaîner les deux. Le parcours serait à définir, mais il serait vraisemblablement plus proche de ce que nous avons fait pour la Fête de la science (tour des boulevards, aller au lycée, redescendre l'avenue d'Agen, aller jusqu'au parc des expositions). Passer par le barrage hydroélectrique semble être également une idée sympathique, mais il faudrait voir avec EDF... Adrien va en parler avec le service événementiel.

Chelo souhaiterait que nous organisions une opération « Au ciné à vélo » où le but serait d'inciter les enfants à aller en vélo au cinéma l'Utopie à Sainte-Livrade-sur-Lot, pour découvrir un film jeunesse. Cela est facile via la voie verte.

X – Demandes de subvention

Claude demande à ce qu'on fasse le point sur les demandes de subvention. Même si Villeneuve-sur-Lot a mentionné que nous n'aurions pas de subvention étant donné que la CAGV nous en donne, nous ferons une demande de subvention, pour la forme et pour donner notre rapport d'activités aux élus de la ville. Pour la CAGV, dans le cadre de la croissance de nos activités, nous demanderons cette année 1 000 €. Il est proposé de faire des demandes de subvention auprès d'autres villes : pourquoi pas 250 ou 300 € auprès de Pujols, Sainte-Livrade-sur-Lot... Après tout, nous avons des adhérents de ces communes, et avons fait des actions à Pujols. Nous pourrions également faire une demande auprès de Transdev Grand Villeneuvois, le délégataire de service public en charge du réseau de transports en commun urbain.

Pour VéLot, il serait bon de demander à Castelmoron-sur-Lot ou la Communauté de communes Lot & Tolzac. Elles peuvent avoir du mal avec la structure juridique de l'antenne, mais il faut les rassurer sur le fait que ces subventions iraient dans la comptabilité de VéLot, dédiée à part, et financeraient leurs propres dépenses. Le but d'une antenne est de pouvoir bénéficier d'une force de frappe sans avoir à effectuer toutes les démarches administratives et les dépenses obligatoires (banque, assurance...) qui coûteraient beaucoup tout en empêchant une force de frappe pour l'antenne.

Florentin, Faustine et Julien gèreront les demandes de subvention pour ces deux collectivités, Adrien leur enverra, une fois bouclées, la comptabilité analytique de VéLot et les différentes annexes financières.

XI – Assemblée générale

Peut-être faudra-t-il décaler la date de l'assemblée générale 2023, étant donné que la team VéLot ne sera pas disponible le 1^{er} mars. Vélocité en Agenais, qui souhaitait faire son assemblée générale le même week-end que nous, ne peut la faire ce week-end là non plus... Adrien verra la semaine prochaine si la Maison de la Vie Associative est disponible un autre week-end de mars.

La réunion se termine à 12 h 15. Prochain rendez-vous, l'atelier de réparation et la galette des rois le samedi 13 janvier. Prochain CA, durant les vacances de février.